QUE FAUT-IL APPORTER POUR VOTER ?

Pour voter lors d'une élection, vous devez :

- être inscrit sur la liste électorale;
- présenter l'original de l'une ou l'autre des pièces d'identité suivantes (une version numérique n'est pas admissible) :
    - carte d'assurance maladie du Québec ;
    - permis de conduire du Québec ;
    - passeport canadien ;
    - certificat de statut d'Indien ;
    - carte d'identité des Forces canadiennes.

Il est également suggéré d'apporter votre carte de rappel reçue par la poste.